

Sarlat : la mutuelle plus sociale veut gagner en notoriété

Publié le 17/02/2016 par Thierry Dumas



Stéphane Albié (à droite) avec Jean-Jacques de Peretti, lors de la signature de la convention cet été, aux côtés de Marie-Louise Margat et Jean-Luc Raulet. © photo archives J. C.

Le dispositif mis en place sur le secteur l'été dernier, avec Ma Commune, ma santé, semble souffrir d'un défaut de communication.

C'est un avantage encore trop méconnu sur le territoire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir (CCSPN). Depuis cet été, une convention a été signée entre l'intercommunalité et [Ma Commune, ma santé](#), entraînant la [mise en place sur le secteur d'un contrat de santé mutualisé](#), créé par un Lot-et-Garonnais et deux Périgourdins dont Stéphane Albié, originaire d'Audrix.

Ce dernier, par une poignée de main donnée au président Jean-Jacques de Peretti, avait officialisé à l'époque une première à l'échelle du département puisque la CCSPN était alors la seule - ce n'est plus le cas - communauté de communes de Dordogne à profiter des tarifs de cette mutuelle.

Celle-ci a été mise en place par un collectif citoyen, Actiom, afin de **venir en aide à tous les Français, mais surtout aux personnes âgées, aux jeunes, aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs indépendants**, particulièrement touchés par la crise et la baisse du pouvoir d'achat. « De mémoire, une vingtaine de personnes du secteur ont souscrit un contrat chez nous, explique Stéphane Albié. Mais **on souffre d'un déficit de communication, clairement**. Il faut laisser le temps au bouche-à-oreille de se mettre en place. Des personnes qui pourraient être intéressées sur le territoire ne sont pas encore au courant, c'est dommage. »

Besoin local

Pour y remédier, une diffusion dans les bulletins municipaux des communes est envisagée dès la rentrée prochaine, une fois que la nouvelle offre sera constituée. « Les gens se décident en septembre-octobre en général », rappelle-t-il. « Je n'ai pas l'impression, sur ma commune, que les gens soient très au courant, raconte Jean-Michel Pérusin, maire de Sainte-Nathalène, alors que ça peut en aider certains, en effet. »

En fin d'année, Stéphane Albié tenait des permanences dans les locaux du centre intercommunal d'action sociale (Cias), chaque mardi après-midi, durant lesquels il renseignait le public sur ses droits et sur les tarifs du dispositif, établis selon les tranches d'âges : **de 16,49 € par mois pour les moins de 18 ans à 63,88 € pour les plus âgés.** « **Environ 40 % des administrés de notre communauté de communes [NDLR : près de 17 000 habitants au total] n'ont pas de complémentaire santé,** déplore Jean-Jacques de Peretti. Nous devons faire quelque chose en ce sens. »

Volonté politique

Le maire de Sarlat n'avait pas hésité longtemps à accepter le projet de convention présenté par son adjointe Marie-Louise Margat et le directeur du Cias, Jean-Luc Raulet.

« Même au niveau du conseil d'administration du Cias, on avait bénéficié d'un vote à l'unanimité. En Sarladais, l'accueil est bon et les élus comprennent l'aide apportée à leurs administrés. Mais ce n'est malheureusement pas le cas partout. J'ai essuyé deux refus clairs dans un département limitrophe, que je ne citerai pas... **Pour des raisons politiques ou parce qu'un élu roule pour telle ou telle mutuelle.** Ça peut arriver. »

(1) Renseignement au 05 64 10 00 48. Les permanences hebdomadaires au Cias, dans les locaux du Colombier, reprendront en septembre prochain.